

	NATURE	Tarifs 2026	
		Date d'effet	Montant
I- DROITS DE PLACE	MARCHES, TERRASSES et AUTRES EMPLACEMENTS		
	Marché - l'emplacement jusqu'à 10 m² - par marché	1-janv-26	10,00
	Marché - l'emplacement au-delà de 10 m² - par marché	1-janv-26	20,00
	Terrasses (pizzeria - restaurant - bar) - hors fête locale - le m²/jour	1-janv-26	0,60
	Terrasses (pizzeria - restaurant - bar) pendant la fête locale - le m²/jour	1-janv-26	0,72
	Foodtruck - l'emplacement (parking devant le stade) jusqu'à 10 m²/jour	1-janv-26	10,00
	Manifestations exceptionnelles (fête du printemps, marché de Noël etc...) - l'emplacement (par évènement)	1-janv-26	15,00
	Braderie - Vide-grenier - l'emplacement	1-janv-26	4,00
	Vente de fleurs devant le cimetière pour la Toussaint - l'emplacement	1-janv-26	100,00
	FORAINS et CIRQUES		
	Caution -	1-janv-26	300,00
	FORAINS		
	Catégorie A : gros métiers (grand huit, karting, scooter, chenille, avion et similaire) - Forfait 3 jours	1-janv-26	200,00
	Catégorie A : gros métiers (grand huit, karting, scooter, chenille, avion et similaire) - Forfait journalier au-delà du forfait des 3 jours	1-janv-26	70,00
	Catégorie B : métiers moyens (manège enfantin, mini-karting, mini-scooter, kiosque et jeux ronds, jeux vidéos) - Forfait 3 jours	1-janv-26	100,00
	Catégorie B : métiers moyens (manège enfantin, mini-karting, mini-scooter, kiosque et jeux ronds, jeux vidéos) - Forfait journalier au-delà du forfait des 3 jours	1-janv-26	35,00
	Catégorie C : baraques (tir, confiserie, loterie, bulldozer, jeux d'adresse, pêche aux canards) - Forfait 3 jours	1-janv-26	80,00
	Catégorie C : baraques (tir, confiserie, loterie, bulldozer, jeux d'adresse, pêche aux canards) - Forfait journalier au-delà du forfait des 3 jours	1-janv-26	25,00
	Catégorie D : entrassorts (baraque de lutte et de danse, musée, mur de la mort, boîte à rire, train fantôme, palais des glaces et similaire) - Forfait 3 jours	1-janv-26	300,00
	Catégorie D : entrassorts (baraque de lutte et de danse, musée, mur de la mort, boîte à rire, train fantôme, palais des glaces et similaire) - Forfait journalier au-delà du forfait des 3 jours	1-janv-26	100,00
	CIRQUES - MARIONNETTES		
	Toutes catégories - Forfait journée	1-janv-26	100,00
	Dépôt de garantie	1-janv-26	250,00
	DIVERS		
	Tournage sur le domaine public de la commune (films, séries, documentaires,...) sans intervention des services municipaux/jour	1-janv-26	100,00
	Tournage sur le domaine public de la commune (films, séries, documentaires,...) avec intervention des services municipaux/jour	1-janv-26	300,00
II- LOCATIONS	CABANES (sur le domaine communal)	1-janv-26	70,00
	SALLE SIMONE SIGNORET		
	<u>Conditions réservées aux Lanserguois</u>		
	- Caution	1-janv-26	500,00
	- La prestation	1-janv-26	300,00
	- Le nettoyage	1-janv-26	200,00
	<u>Conditions réservées aux Associations Lanserguoises, réglementairement déclarées, organisant des activités culturelles ou sportives d'intérêt général</u>		
	- Associations Lanserguoises (gratuité avec obligation de nettoyage par l'association)	1-janv-26	GRATUIT
	- Dans le cadre de soirées payantes facturation du nettoyage	1-janv-26	200,00
	- Loto (gratuité avec obligation de nettoyage par l'association)	1-janv-26	GRATUIT
	<u>Conditions pour les non résidents à Lansergues</u>	1-janv-26	
	- Caution	1-janv-26	1 300,00
	- La prestation	1-janv-26	1 300,00
	- Le nettoyage	1-janv-26	200,00
	ARENES		
	- Associations Lanserguoises, réglementairement déclarées, organisant des activités culturelles ou sportives d'intérêt général	1-janv-26	GRATUIT
	- Caution	1-janv-26	500,00
	- La prestation (hors associations Lanserguoises)	1-janv-26	500,00
	- Le nettoyage	1-janv-26	200,00
	LOCATION DE MATERIELS (hors associations locales)		
	- Caution	1-janv-26	100,00
	- La table (182 cm x 75 cm)	1-janv-26	5,00
	- Le lot de 10 chaises	1-janv-26	6,00
III- SCOLAIRE & BIBLIOTHEQUE	ECOLIS		
	GARDERIE SCOLAIRE MATERNELLE		
	Tarif forfaitaire/ par accueil et par enfant :		
	Accueil du matin	1-janv-26	1,80
	Accueil du soir	1-janv-26	1,80
	Tarif forfaitaire majoré en cas de non réservation / par accueil et par enfant :		
	Accueil du matin	1-janv-26	3,60
	Accueil du soir	1-janv-26	3,60
	GARDERIE SCOLAIRE ELEMENTAIRE		
	Tarif forfaitaire/ par accueil et par enfant :		
	Accueil du matin	1-janv-26	1,80
	Etudes surveillées	1-janv-26	GRATUIT
	Accueil du soir	1-janv-26	1,30
	Tarif forfaitaire majoré en cas de non réservation / par accueil et par enfant :		
	Accueil du matin	1-janv-26	3,60
	Accueil du soir	1-janv-26	3,60
	BIBLIOTHEQUE - LUDOTHEQUE		
	BIBLIOTHEQUE - Adhésion gratuite pour tous (DCM du 01/02/2021)	1-janv-26	GRATUIT
	CERCLES DE LECTURE ET AUTRES ANIMATIONS		
	(Adhésion obligatoire à la bibliothèque pour participer aux différents cercles de lecture et autres animations)		
	LUDOTHEQUE - Adhésion gratuite (DCM du 23/09/2024)	1-janv-26	GRATUIT
IV- DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	Caution	1-janv-26	40,00
	FOURNITURE D'UNE LISTE ELECTORALE sur papier (le cent)	1-janv-26	3,15
	FOURNITURE D'UNE LISTE ELECTORALE sur support informatique (le cent)	1-janv-26	0,50
	DOCUMENTS ADMINISTRATIFS (autres doc. support informatique CD-Rom)	1-janv-26	2,75
	EXTRAIT DE MATRICE CADASTRALE	1-janv-26	2,00
	FRAIS DE PHOTOCOPIES N&B (l'unité en format A4)	1-janv-26	0,20
	FRAIS DE PHOTOCOPIES N&B (l'unité en format A3)	1-janv-26	0,40
V- CMIETIERE	CONCESSIONS - COLUMBARIUM		
	CONCESSIONS - Prix au m² (base : 5 m² en caveau / 2 m² en terre (50 ans)	1-janv-26	200,00
	COLUMBARIUM - emplacement de 3 urnes (50 ans)	1-janv-26	1 300,00
VI- FOURRIERE	VEHICULES		
	Amende administrative pour enlèvement d'un véhicule (forfait)	1-janv-26	180,00
	ANIMAUX EN DIVAGATION		
	Amende administrative pour le 1er enlèvement d'animaux	1-janv-26	160,00
	Amende administrative pour le 2ème enlèvement d'animaux	1-janv-26	240,00
	Amende administrative pour le 3ème enlèvement d'animaux	1-janv-26	320,00
VII- SALUBRITE	SALUBRITE		
	Amende administrative pour déjections canines	1-janv-26	135,00
	Amende administrative pour dépôt sauvage d'ordures, de déchets, matériaux, liquides insalubres ,...	1-janv-26	Au plus égale à 15 000 €
VIII- URBANISME	INFRACTIONS A L'URBANISME (conformément à la délibération n° 2024/79 du 23/09/2024)		
	Astreinte administrative pour les personnes physiques, par jour de retard (dans la limite de 25 000 euros)	1-janv-26	100,00
	Astreinte administrative pour les personnes morales, par jour de retard (dans la limite de 25 000 euros)	1-janv-26	300,00
IX- MESURES FISCALES	TAXES DE SEJOUR (conformément à la délibération n° 2018/55 en date du 24/09/2018)		
	avec taxe additionnelle départementale de 10% incluse		
	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles	1-janv-26	0,20
	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3 étoiles	1-janv-26	0,60
	Hébergements en attente de classement ou sans classement	1-janv-26	5,00% du coût par pers et par nuitée (plafonné au tarif applicable aux 4 étoiles)
	Hôtels de tourisme, résidence de tourisme, meublés de tourisme, classés 1 étoile	1-janv-26	0,80
	Hôtels de tourisme, résidence de tourisme, meublés de tourisme, classés 2 étoiles	1-janv-26	1,00
	Hôtels de tourisme, résidence de tourisme, meublés de tourisme, classés 3 étoiles	1-janv-26	1,60
	Hôtels de tourisme, résidence de tourisme, meublés de tourisme, classés 4 étoiles	1-janv-26	2,50
	Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme, classés 5 étoiles	1-janv-26	3,30
	Palacas	1-janv-26	4,60